

## La science des noms géographiques

Un toponyme est un nom propre attribué à une entité géographique, qu'il s'agisse d'un détail naturel ou construit par l'homme.



La question du recueil et de la notation de la toponymie s'est posée dès l'établissement de la Carte de Cassini au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Lors de la mise en oeuvre de cette carte, découpée en 182 feuilles, les opérateurs avaient dressé des listes de noms de lieux, les "Etats des Villes, Bourgs et Objets dépendants des Paroisses", mais pour la moitié des feuilles seulement.

L'actuelle carte topographique de base à l'échelle de 1 : 25 000 recèle un patrimoine toponymique très important puisque l'on estime à environ 2 millions le nombre de toponymes portés sur ces cartes.

Sur le plan international, la commission de toponymie de l'IGN représente le Gouvernement français aux Conférences des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques, dont la première eut lieu à Genève en 1967 et la 7<sup>ème</sup> et dernière à New York, au mois de janvier 1998.

# Sommaire

## **1 – Historique**

## **2 – Toponymie des cartes au 1 : 25 000**

- 2.1 - Recueil de la toponymie
- 2.2 - Traitement de la toponymie
- 2.3 – Entretien

## **3 – Toponymie internationale**

- 3.1 - Les activités internationales de la commission de toponymie
- 3.2 - Cartes du monde

## **Annexe 1 : Etat Justificatif des noms**

- 1 - Version ancienne
- 2 - Version actuelle

# 1 – Historique

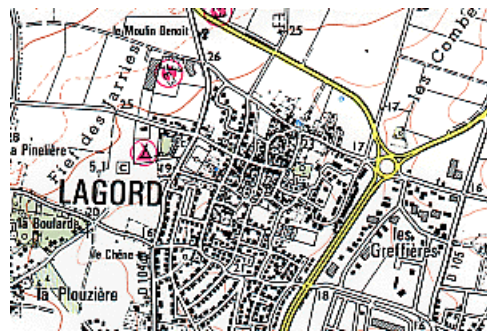
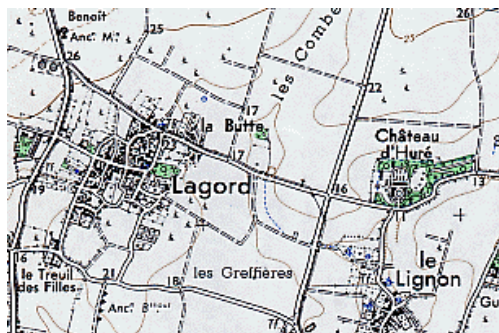
La question du recueil et de la notation de la toponymie s'est posée dès l'établissement de la Carte de Cassini au XVIIIème siècle. Lors de la mise en oeuvre de cette carte, découpée en 182 feuilles, les opérateurs avaient dressé des listes de noms de lieux, les "Etats des Villes, Bourgs et Objets dépendants des Paroisses", mais pour la moitié des feuilles seulement.

Pour la carte de l'Etat-major un siècle plus tard, les noms étaient inscrits directement sur les minutes du levé ; l'absence de listes de noms ne facilitait pas la préparation cartographique et était un obstacle à toute étude toponymique.



Le problème s'est à nouveau présenté pour la première carte de base, entreprise à partir des années 1920, d'abord au 1 : 20 000. L'établissement d'une carte à cette échelle, où 1 cm représente 200 m du terrain, a amené les opérateurs topographiques à relever un très grand nombre de toponymes nouveaux, qui n'avaient jamais été cartographiés auparavant. En outre la plupart de ces noms, d'origine dialectale, appartenaient à une tradition essentiellement orale et les opérateurs ne disposaient pas d'indication fiable quant à leur orthographe.

Pour être en mesure de déterminer ces graphies dans les conditions les plus satisfaisantes, l'IGN s'est doté en 1942 d'une commission de toponymie interne, héritière d'une commission similaire qui existait déjà au sein du service géographique de l'armée depuis 1934. Cette commission comprend des ingénieurs géographes et des techniciens choisis en raison de leur fonction, leur intérêt et leurs compétences particulières dans ce domaine.



Depuis cette date, la commission de toponymie de l'IGN s'est attachée à définir et à mettre en oeuvre les modalités de recueil, de définition et de diffusion des noms de lieux portés sur les publications de l'IGN, et en particulier sur l'actuelle carte de base au 1 : 25 000.

L'IGN est le principal organisme cartographique français traitant de toponymie nationale et internationale ; la commission de toponymie joue ainsi, de fait, un rôle d'autorité qui lui est reconnu par les diverses instances compétentes dans ce domaine.

## 2 – Toponymie des cartes au 1 : 25 000

### 2.1 - Recueil de la toponymie

Le processus d'établissement de la toponymie relative à une feuille au 1 : 25 000 comprend une préparation en atelier, ainsi que la rédaction d'instructions particulières par la commission de toponymie ; ces instructions décrivent la situation de la zone concernée, et dégagent les toponymes litigieux auxquels l'opérateur devra porter toute son attention. Cette préparation est suivie de travaux de terrain, qui concernent directement la toponymie, puisque l'opérateur complète et contrôle sur place les informations réunies avant son départ ; il établit à cette occasion un recueil de l'ensemble des noms devant figurer sur la feuille, l'Etat Justificatif des Noms (EJN voir annexe 1), document à usage exclusivement interne.

Dans ce document, les noms sont regroupés par commune ; pour chacun d'entre eux, l'EJN comporte une série d'informations, dont les principales sont les suivantes :

1. **le nom** tel qu'il figure sur les cartes déjà publiées par l'IGN (soit généralement l'ancienne feuille au 1 : 25 000).
2. **le nom provenant du cadastre** ; il convient toutefois de noter que les cadastres révisés ont une toponymie moins dense que les anciens : du fait des remembrements, il ne subsiste souvent qu'un seul nom pour un ensemble de parcelles, qui ne correspond pas toujours exactement avec le lieu désigné sur la carte.

3. **le nom recueilli en mairie** lors de l'enquête auprès des habitants ; cette enquête orale, qui se déroule en présence de personnes originaires de la commune - maire, secrétaire de mairie, responsable des services techniques mais aussi garde champêtre ou instituteur -, a pour objectif de vérifier l'identité de l'endroit dénommé et l'adéquation parfaite entre la dénomination figurant sur les documents consultés et le lieu concerné. Elle permet également la recherche de renseignements complémentaires sur la nature du terrain, la situation du détail géographique, l'histoire du lieu, l'origine ou la signification du nom.
4. **le ou les noms utilisés par d'autres administrations**, en particulier l'Office National des Forêts (ONF), la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Poste...

## 2.2 - Traitement de la toponymie

A l'issue de son enquête de terrain, l'opérateur propose dans l'Etat Justificatif des Noms ceux qui doivent figurer sur la prochaine édition de la feuille ; il les sélectionne en tenant compte des impératifs de lisibilité de la carte et des caractéristiques du terrain : ainsi, la densité varie de 3 à 5 noms au km<sup>2</sup>, selon les régions - plaines ou montagnes -, le type d'habitat - dense ou dispersé -, et la notoriété des lieux.

La commission de toponymie contrôle et valide l'orthographe de ces noms et en cas de divergence entre les différentes sources décide de la graphie à adopter.

Il convient de signaler que l'intervention de la commission ne peut pas s'exercer sur les noms de communes ; en effet, ceux-ci sont régis par un ensemble de lois, dont la plus ancienne date de 1884, stipulant que "doit être considérée comme seule officielle l'orthographe que donnent les tableaux de la population des communes de France publiés par le Ministère de l'Intérieur à la suite de chaque dénombrement quinquennal".

Aucune législation ne gouverne les autres noms, dont l'orthographe et la prononciation résultent de l'usage local. Or cet usage n'est pas toujours fixé avec certitude, il peut varier dans le temps ou selon les personnes interrogées. C'est pourquoi la commission de toponymie a pour principe d'éviter tout systématisme, et de respecter les variantes graphiques attestées, même lorsque l'étymologie du terme est connue et indiscutable ; par exemple, dans l'Est de la France, l'équivalent de "ruisseau" est écrit "ru", mais plus souvent "rupt" (prononcé "ru").

Chaque particularisme régional est donc maintenu, que le toponyme appartienne à un parler d'oïl (nord de la Loire), d'oc (sud de la Loire), ou d'une autre origine : alsacien, basque, breton, corse etc. Le respect de l'usage local qui guide la commission de toponymie interdit toute tentative de traduction : il ne saurait être question de remplacer, par exemple, le basque Etcheberry par "maison neuve", ou le corse Monte di u Pinu par "sommet du pin".





En relation constante avec les instances régionales et les spécialistes locaux, la commission s'efforce de suivre l'évolution de la toponymie dialectale, et par là même de conserver à la carte son caractère de document de référence en matière d'information géographique.

### 2.3 - Entretien

La toponymie de la carte de base est mise à jour à partir des enquêtes effectuées par les opérateurs terrain à chaque nouvelle édition.

Si vous souhaitez nous indiquer une erreur toponymique constatée sur une carte, écrivez au service de [la documentation géographique](#) en indiquant le toponyme concerné, la commune, le département et si possible le numéro de la carte au 1 : 25 000 correspondante.

Lors du prochain passage sur le terrain, un opérateur contrôlera le changement proposé et la modification interviendra, après enquête et validation de la commission de toponymie, sur la prochaine édition de la carte au 1 : 25 000.

## 3 – Toponymie internationale

### 3.1 - Les activités internationales de la commission de toponymie

Sur le plan international, la commission de toponymie de l'IGN représente le Gouvernement français aux Conférences des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques, dont la première eut lieu à Genève en 1967 et la 7ème et dernière à New York, au mois de janvier 1998.

Ces conférences ont pour but d'examiner les problèmes posés par l'utilisation des noms géographiques dans les communications aussi bien nationales qu'internationales, et de

proposer des solutions en vue de la normalisation de leur transcription sur les documents cartographiques.

Afin de faciliter la mise en oeuvre des recommandations émises par les conférences, le secrétariat des Nations Unies a formé un Groupe d'Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques (GENUNG). Ces experts, membres d'instances géographiques, scientifiques ou universitaires spécialisées dans ce domaine, sont chargés de préparer les documents techniques qui seront présentés lors des conférences, puis de veiller à leur application au sein de leurs pays respectifs. Le président et un expert de la commission de toponymie participent également aux travaux du GENUNG, qui tient une session tous les deux ans.

Des relations privilégiées se sont établies, au sein de ce groupe, entre la France et la Commission de Toponymie du Québec (Canada), qui ont élaboré en commun la version française de documents techniques préparés par le GENUNG.

### 3.2 - Cartes du monde

L'IGN publie également des séries de cartes du monde à différentes échelles : planisphère du Monde Politique au 1 : 33 700 000, le Monde Physique au 1 : 15 000 000 en 3 panneaux par exemple. La cartographie jouant un rôle particulier dans la normalisation des toponymes étrangers, la commission de toponymie vérifie la graphie de ces noms et la cohérence de la carte, selon la version choisie :

1. **version française**, dans laquelle on porte les formes françaises des noms étrangers, ou exonymes, chaque fois qu'elles existent : Florence pour Firenze, Londres pour London, Chine pour Zhongghuo ; les autres noms restent dans leur forme locale, et ceux écrits dans des alphabets non latins sont convertis dans des systèmes simples basés sur la phonétique française ;
2. **version internationale**, dans laquelle on utilise les formes locales, ou endonymes, et des systèmes de translittération scientifiques, accompagnés de tous les signes annexes requis.

# Annexe 1 : Etat Justificatif des Noms

L'état justificatif des noms, document interne à l'IGN, est le recueil dans lequel le topographe, lors de son enquête terrain, consigne tous les noms devant figurer sur la carte, ainsi que leurs divers usages et orthographes (selon le cadastre, les mairies, les administrations publiques, les habitants, etc...).

L'EJN permettra à la Commission de toponymie de statuer sur l'écriture à reporter finalement sur la carte.

## 1 - Version ancienne

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL  
 3<sup>e</sup> DIRECTION TOPOGRAPHIE  
 Levés à grande Echelle  
 Année 1941

37<sup>e</sup> Brigade de Levés au 20.000<sup>e</sup>  
 Feuille au 50.000<sup>e</sup> de Le Tousseret N° XIX-45  
 Minute N° V.150/11. Cousin Opérateur

### ÉTAT JUSTIFICATIF DES NOMS

CARREAU MODULE CADASTRAL (0)	NOM d'après le Plan CADASTRAL (0)	NOM d'après les Cartes A PETITE ÉCHELLE : 80.000 <sup>e</sup> , etc.	NOM d'après les Administrations publiques, les habitants, les guides...	DÉTAIL auquel le nom s'applique (2)	NOM ADOPTÉ (Majuscules bâtonnées)
	<i>Commune de Cassagnabère</i>				
G.3	<i>Cassagnabère</i>	<i>Cassagnabère</i>	<i>Cassagnabère</i>	<i>village</i>	CASSAGNABÈRE
G.4	<i>Tournas</i>	<i>Tournas</i>	<i>Tournas</i>	<i>lieu dit (4)</i>	TOURNAS
H.1		<i>Boube</i>	<i>Boube</i>	"	BOUBE
H.4		<i>Anglade</i>	<i>Anglade</i>	"	ANGLADE
D.6	<i>Sainte Rame</i>	<i>La Rouze</i>	<i>La Rouze</i>	"	LA ROUSSE
D.5	<i>La Haie</i>	<i>Pierrefitte</i>	<i>Pierrefitte</i>	"	PIERREFITTE

Orthographe certifiée exacte  
 Le Haie

Vu et Vérifié,  
 Le Chef de brigade,  
*[Signature]*

A Cassagnabère, le 14 décembre 1941.  
 l'Opérateur,  
*[Signature]*



2 - Version actuelle



Page de garde

Cartes en service	Cadastre	Habitants	Administrations publiques
Commune de <u>SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT</u>			
<u>SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT</u>	<u>SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT</u>	<u>SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT</u>	<u>SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT</u>
Commune de <u>ROZIER-S-S-GEORGES</u>			
<u>ROZIER-S-S-GEORGES</u>	<u>ROZIER-S-S-GEORGES</u>	<u>ROZIER-S-S-GEORGES</u>	<u>ROZIER-S-S-GEORGES</u>
Commune de <u>SAINTE-PAUL</u>			
<u>LAVAUD</u>	<u>LASCAUD</u>	<u>LASCAUD</u>	<u>LASCAUD</u>
<u>LASCAUX-LAVAUD</u>	<u>LAVAUD</u>	<u>LAVAUD</u>	<u>LAVAUD</u>
Commune de <u>AUGNE</u>			
<u>AUGNE</u>	<u>AUGNE</u>	<u>AUGNE</u>	<u>AUGNE</u>
Commune de <u>SAINTE-AMAND-le-PETIT</u>			
<u>ST-AMAND-le-PETIT</u>	<u>ST-AMAND-le-PETIT</u>	<u>ST-AMAND-le-PETIT</u>	<u>ST-AMAND-le-PETIT</u>
Commune de <u>SAINTE-JUNIEU-le-BREGERE</u>			
<u>ST-JUNIEU-le-BREGERE</u>	<u>ST-JUNIEU-le-BREGERE</u>	<u>ST-JUNIEU-le-BREGERE</u>	<u>ST-JUNIEU-le-BREGERE</u>
Commune de <u>AURIAT</u>			
<u>AURIAT</u>	<u>AURIAT</u>	<u>AURIAT</u>	<u>AURIAT</u>

Page de gauche

Observation	X	Y	Nom proposé par l'opérateur	Nom retenu par la commission de toponymie	Nature du détail	PAGE:	
						Code écriture	1:50000
Chgt. de population par population Chgt. code écriture	535	2094	SAINTE-LEONARD-de-NOBLAT		Comm	110	
Chgt. de population	539	2083	ROZIERES-SAINTE-GEORGES		Comm	112	
	532	2084	LASCARD		ECAR	114	
	533	2084	L'AVAUD		ECAR	114	
Chgt. de population	550	2087	AUGNE		Comm	112	
Chgt. de population	554	2036	ST-AMAND-le-PETIT	Saint-Amand-le-Petit	Comm	112	
Chgt. de population	555	2073	ST-JUNIEU-le-BAS	Saint-Junien-la-Brière	Comm	112	
Chgt. de population	546	2094	ADRIAT		Comm	112	

Page de droite